



**DEMANDE D'AUTORISATION
POUR OCCUPATION TEMPORAIRE
DU
DOMAINE PUBLIC**

Demande à faire 10 jours avant

Déménagement

Travaux

Autre

Monsieur, Madame, _____

Demeurant _____

Téléphone : _____ Adresse mail : _____

Sollicite par la présente une autorisation pour : _____

Le (jour) _____ jusqu'au _____

De (heures) _____ à _____

Adresse : _____

Nombre de places de stationnement nécessaires (max 2) : _____

Type précis de véhicule utilisé (ex : voiture, fourgon, camion benne...) : _____

Si société de déménagement ou travaux, coordonnées : _____

N° immatriculation du véhicule : _____

Un arrêté de police sera pris par Monsieur le Maire.

Si le délai de 10 jours n'est pas respecté, aucune autorisation ne sera délivrée.

- La signalisation sera affichée par les services municipaux et enlevée dans les 48 heures. Au-delà, le maintien de la signalisation est à la charge du demandeur.

- L'occupation du domaine public est gratuite **16 jours par année civile (du 01/01 au 31/12) et par demandeur**. À compter du **17^{ème} jour**, le tarif est de 5€ par jour et par l'équivalence d'une place de stationnement (maxi 2 places) pour une demande d'autorisation de travaux. (Délibération n°69/2021)

- **Toute demande est à la charge du propriétaire et non de l'entreprise effectuant les travaux.**

Un exemplaire de l'arrêté sera à retirer en Mairie 48 heures avant.

A Cadenet, le

Signature